

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

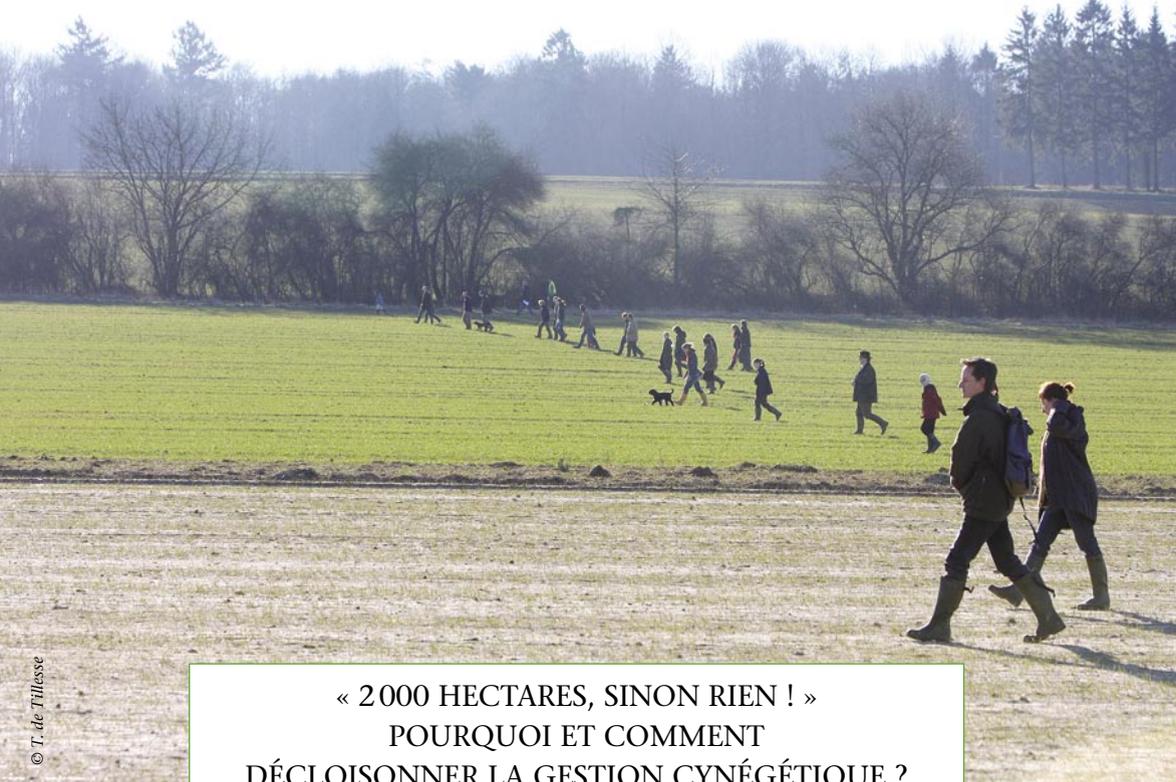
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© T. de Tillesse

« 2 000 HECTARES, SINON RIEN ! »
POURQUOI ET COMMENT
DÉCLOISONNER LA GESTION CYNÉGÉTIQUE ?

MARIE VANSCHepDAEL – AMANDINE DELALIEUX,
MANUEL DE TILLESSE – CHRISTOPHE MANSSENS – LAYLA SAAD

Les territoires vitaux de la petite faune sauvage des plaines ne se limitent évidemment pas à la taille des territoires de chasse. C'est pourquoi, depuis 2008, l'asbl Faune & Biotopes met en place un programme de gestion intégrée à large échelle. Objectifs : assurer une gestion en lien avec la biologie de l'animal et fédérer les acteurs susceptibles de pouvoir améliorer le biotope.

L'occupation du sol peut jouer un rôle fondamental dans la gestion et la conservation de la faune sauvage à l'échelle du paysage. Pour arriver à concilier différents intérêts biologiques, économiques et sociaux, un niveau géographique approprié doit être déterminé. En Wallonie, la surface moyenne des territoires de chasse en plaine est de 240 hectares. Dans la gestion des populations de « petit gibier », la taille des territoires de

chasse est un élément à prendre en compte, bien qu'elle soit peu citée dans les difficultés rencontrées par le gestionnaire.

Depuis 2008, l'asbl Faune & Biotopes travaille sur divers projets visant à développer les populations de la petite faune des plaines (perdrix grise, bruant proyer, alouettes, etc.) sur de grandes étendues (2000 hectares au minimum), correspondant aux besoins des populations des es-

pèces précitées : sites de nidification, de refuge et d'alimentation des jeunes et des adultes. Ces projets impliquent de multiples acteurs (autorités locales, exploitants agricoles, chasseurs, forestiers, naturalistes, etc.). Un projet pilote intitulé « 2000 hectares, sinon rien ! » a ainsi démarré en 2012 pour une durée de 5 ans.

LES ZONES D' ACTIONS ET LES ACTEURS DE TERRAIN

Lorsqu'un périmètre est défini, les actions se répartissent en plusieurs étapes distinctes. L'inventaire du réseau écologique, qui permet d'obtenir un état des lieux,

2000 HECTARES, SINON RIEN !

En plaine, un territoire de chasse mesure en moyenne 240 ha.

4000 ha

La régulation des prédateurs n'est efficace que si elle se fait sur des superficies de plus de 4000 ha.



© G. Debouche

2000 à 4000 ha

Une population de perdrix n'est viable à long terme que si elle comporte plus de 200 à 400 couples, soit une superficie de 2000 à 4000 ha (pour une densité de 10 couples au 100 ha).



© T. de Tillesse



© T. de Tillesse

1300 ha

La majorité des faisans relâchés dans le cadre d'un repeuplement est revue dans un rayon de 2 km, soit un cercle de 1300 ha.



© T. de Tillesse

2000 ha

Le domaine vital d'un lièvre est de 200 à 300 ha et la dispersion juvénile est significative jusqu'à 2 km environ. Il semble raisonnable de gérer une population sur 2000 ha au strict minimum.

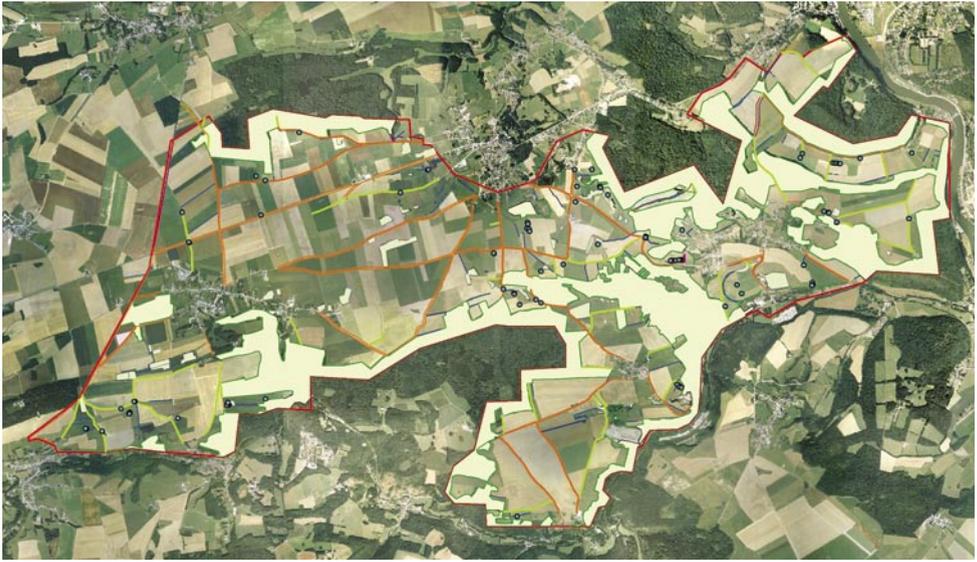


Figure 1 – Représentation des éléments du maillage écologique sur une des zones d'étude.

constitue la première étape. Le relevé de tous les éléments est nécessaire : haies, arbres isolés et alignements d'arbres ; mares et cours d'eau ; méthodes agro-environnementales ; vergers ; bords de routes en fauchage tardif et chemins enherbés ; lisières, bois et bosquets...

Il s'agit ensuite de déterminer des « zones cibles », sur base de la cartographie de l'état initial, où le réseau écologique est à compléter prioritairement ou à améliorer (figure 1). Selon les situations, ces zones concernent les noyaux d'habitats et de populations existants (afin de les renforcer) ou au contraire, les zones très appauvries où tout est à développer. Les actions concrètes sur le terrain en faveur de la faune et de ses habitats peuvent alors être mises en place avec la participation de l'ensemble des acteurs ruraux (autorités locales, exploitants agricoles, chasseurs, forestiers,

environnementalistes, etc.), en tenant compte des besoins de chacun.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Dans le cadre d'un tel projet, l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux est la clé du succès. Ce sont eux qui agissent sur le terrain. La présence d'un référent local est donc très importante, en raison de sa connaissance de la zone et de l'ensemble des acteurs ruraux. La coordination du projet par une personne extérieure est nécessaire aussi (c'est le rôle de l'asbl Faune & Biotopes dans le cadre du projet « 2000 hectares, sinon rien ! »), pour centraliser les informations et les résultats, proposer régulièrement de nouvelles actions à mettre en place, faire le point, motiver les troupes et, surtout, assurer un conseil technique de haute qua-

DES ACTIONS CONCRÈTES : LE PROJET « LE FAISAN COMMUN - LA RECONQUÊTE »

L'origine de ce projet vient des essais isolés, mais fructueux d'un garde-chasse, d'une nostalgie de chasseurs locaux de pratiquer la chasse au faisan tel que jadis, du constat de l'asbl Faune & Biotopes du potentiel du biotope de la zone, et dans la préoccupation du DNF quant à la perte de la biodiversité dans les campagnes. Le faisan est à voir comme l'emblème d'un cortège faunistique bocager à (re)venir. C'est en effet l'amélioration globale de la biodiversité qui est visée. Les actions réalisées sur le terrain sont déjà nombreuses :

- cartographie du maillage écologique de la zone : état des lieux initial qui permet d'identifier les habitats favorables à l'espèce ;
- recensements (Indices Kilométriques d'Abondance pour le lièvre et le renard, comptages à blanc pour le lièvre, et comp-

tage des coqs chanteurs pour le faisan) : dans la gestion des populations, ils permettent de connaître l'état des populations et donc de définir les prélèvements qu'il est possible de réaliser ;

- formation aux techniques légales de piégeage : nécessaire pour la régulation de l'impact des prédateurs ;
- mise en place d'une charte entre le DNF et les chasseurs impliqués dans le projet : il s'agit d'une collaboration unique en son genre en Wallonie, où le DNF et les chasseurs s'engagent à différents niveaux en fonction de leurs moyens.

Ce projet implique dix territoires de chasse au sein du Cantonnement de Beauraing couvrant une zone d'environ 2.500 hectares.

lité, sur des sujets très variés. Le coordinateur peut, par exemple, lors de la visite d'un territoire, conseiller le chasseur pour des aménagements en faveur de la petite faune des plaines, l'aider à remplir des dossiers de demandes de subsides, puis assurer un suivi de chantiers d'installation ou d'entretien des aménagements, etc.

L'expérience prouve que la prise en compte de surfaces d'au minimum 2000 hectares, en impliquant l'ensemble des acteurs locaux, est une bonne voie pour se donner le plus de chances d'assurer le maintien et la conservation de la petite faune des plaines agricoles, à moyen terme. ■

CONCLUSION

En somme, décloisonner la gestion cynégétique est une nécessité à deux niveaux. D'une part pour prendre en compte la biologie des espèces visées, les territoires de chasse sont souvent trop petits pour une gestion efficace des populations de la petite faune des plaines, et d'autre part parce que les efforts de gestion sont trop souvent portés par les épaules d'une seule personne (propriétaire, agriculteur ou chasseur) ce qui constitue un point faible des initiatives.

MARIE VANSCHPDAEL

AMANDINE DELALIEUX

MANUEL DE TILLESSE

CHRISTOPHE MANSENS

LAYLA SAAD

Isaad@faune-biotopes.org

Faune & Biotopes asbl

Rue Nanon, 98

B-5000 Namur